



SYNTHÈSE AGRÉGÉE DU RSU 2021

Collectivités relevant du CSTI du CDG des Pyrénées-Atlantiques



Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Elle agrège les données des 438 collectivités relevant du CSTI ayant transmis leur RSU et comptant au moins un agent. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

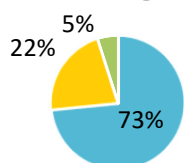
TAUX DE RETOUR

77%

> 438 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 531 recensées
> 2 430 agents recensés dans ces collectivités dont 1 784 fonctionnaires, 528 contractuels sur emploi permanent et 118 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

73% des agents sont fonctionnaires



Fonctionnaires	0	42	4
Contractuels permanents	0	18	1
Contractuels non permanents	0	7	0

Minimum	Maximum	Effectif moyen
0	42	4
0	18	1
0	7	0



Précisions emplois non permanents

- ⇒ 54,2 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 31,4 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

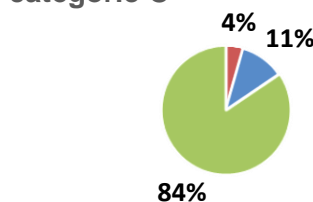
19,7 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

47% d'agents relevant de la filière technique

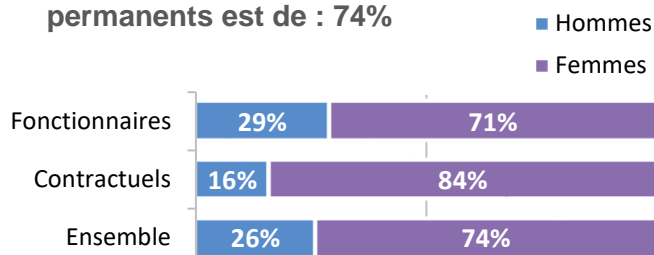
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	30,2%	16,3%	27,0%	1,4
Technique	45,5%	51,9%	46,9%	2,5
Culturelle	0,8%	0,0%	0,6%	0,03
Sportive	0,3%	0,0%	0,3%	0,02
Sociale	11,0%	13,8%	11,7%	0,6
Médico-sociale	0,7%	2,3%	1,0%	0,1
Police municipale	0,5%	0,0%	0,4%	0,02
Animation	10,9%	15,7%	12,0%	0,6
Total	100%	100%	100%	5

84% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie	Effectif moyen
Catégorie A	0,2
Catégorie B	0,6
Catégorie C	4,5

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 74%

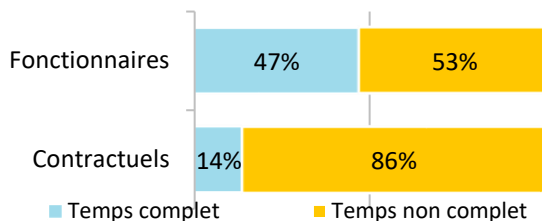


Le cadre d'emplois des Adjointes techniques rassemble 42% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	42%
Adjointes administratifs	16%
Adjointes territoriaux d'animation	11%
Rédacteurs	9%
ASEM	6%

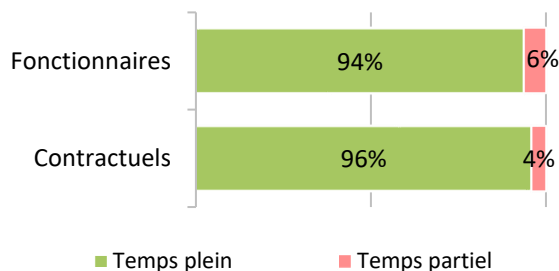
Temps de travail des agents permanents

47% des fonctionnaires à temps complet contre 14% des contractuels



Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non-complet

6% des fonctionnaires à temps partiel contre 4% des contractuels



Les filières les plus concernées par le temps non complet

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Administrative	55%	Animation	93%
Technique	43%	Sociale	92%
Culturelle	40%	Technique	88%

3% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

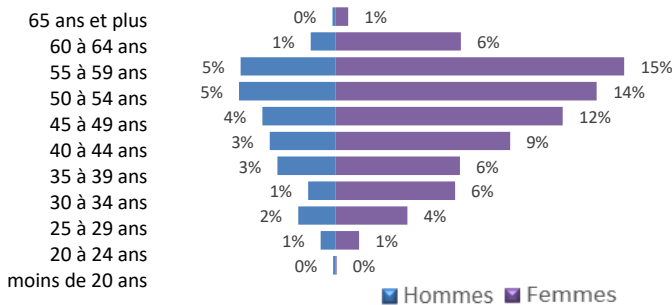
Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,91
Contractuels permanents	45,51
Ensemble des permanents	47,36
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	40,58



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 3,9 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



> 3,1 fonctionnaires
> 0,6 contractuel permanent
> 0,2 contractuel non permanent

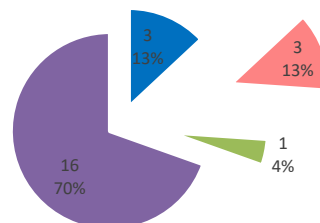
ETPR permanents moyens par catégorie

Catégorie A	0,2 ETPR
Catégorie B	0,4 ETPR
Catégorie C	3,1 ETPR

Positions particulières

1% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2021, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 22,2%

Fonctionnaire	Contractuel permanent
7,5%	71,9%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020	Effectif physique au 31/12/2021
5 agents	5 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↗	1,0%
Contractuels	↘	-8,2%
Ensemble	↘	-1,2%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	54%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	16%
Démission	9%
Départ à la retraite	8%
Mutation (changement de collectivité)	5%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplaçants	58%
Arrivées de contractuels hors remplaçants, retours ou réintégrations	14%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	9%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	6%
Voie de mutation	5%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2021 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2020)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

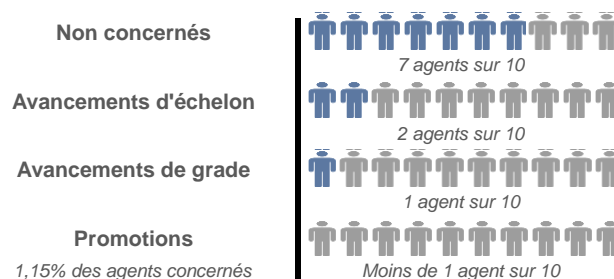
En moyenne, 1,4% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 4 Ruptures conventionnelles actées en 2021

1% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
100% sont à l'initiative de l'agent

- Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 3 sanctions disciplinaires prononcées en 2021 sur 2 430 agents

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	1
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2021)

Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	33%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	33%
Autres	33%

Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 38,94 % des dépenses de fonctionnement

Montant moyen

Budget de fonctionnement

377 559 €

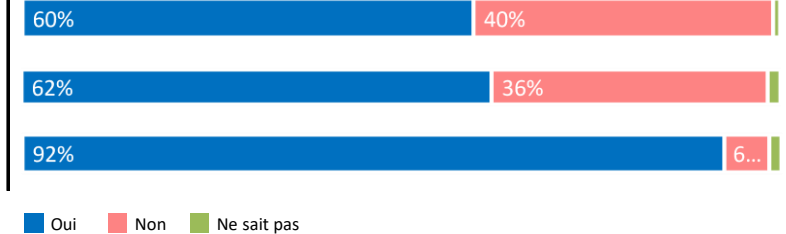
Charges de personnel

147 037 €

Soit 38,94 % des dépenses de fonctionnement

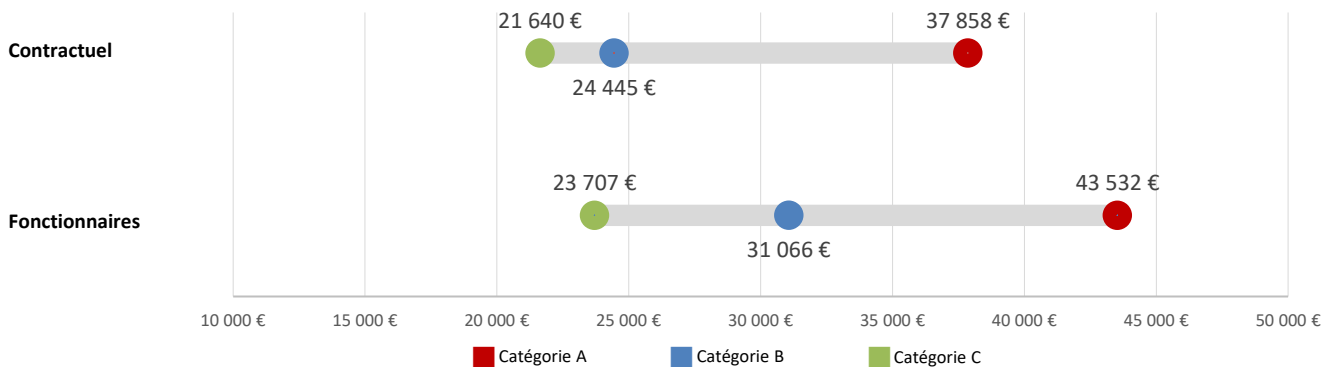
Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



60% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 8,57 %

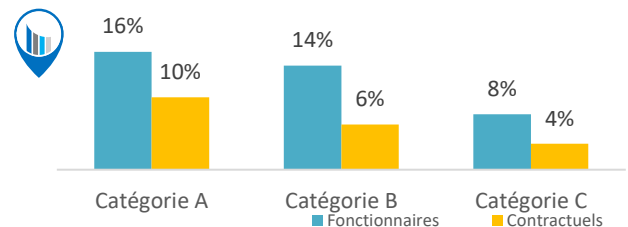
Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires 9,28%

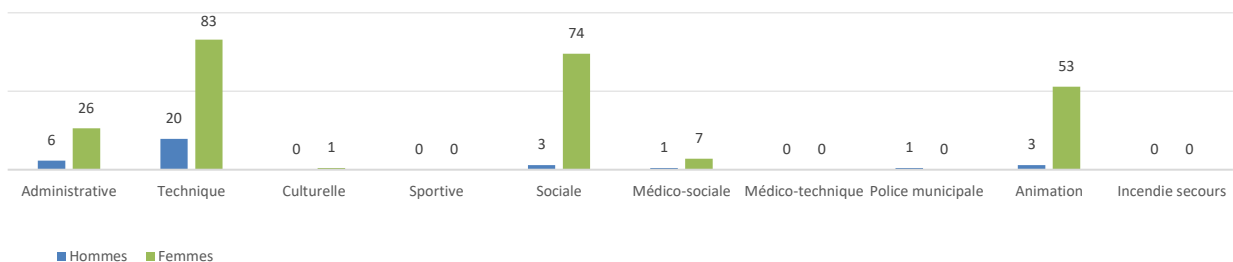
Contractuels sur emplois permanents 4,53%

Ensemble 8,57%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



En moyenne, 276 heures supplémentaires/complémentaires pour les 56% de collectivités concernées



27% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

En moyenne, 14,7 jours d'absence pour tout motif médical par fonctionnaire



En moyenne, 6 jours d'absence pour tout motif médical par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,02%	1,65%	3,47%	1,04%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,98%	1,65%	4,99%	1,04%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	6,50%	2,27%	5,53%	1,42%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 27,16 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

11% des collectivités concernées par des accidents de travail

> 2,8 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 66 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Type d'accident



Trajet 3%
Service 97%

Genre



Femmes 36%
Hommes 64%

Catégorie



Catégorie A 0%
Catégorie B 5%
Catégorie C 95%

81% des accidents concernent la filière Technique

Handicap

10% des collectivités ont au moins un agent BOETH

Taux de BOETH: 1,5%

Genre



Femmes 59%
Hommes 41%

Statut



Fonctionnaires 88%
Contractuels perm. 12%

Catégorie



Catégorie A 12%
Catégorie B 6%
Catégorie C 82%

0,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Prévention et risques professionnels

13 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 2 052 €

Coût par jour de formation : 156 €

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

1,5% des femmes
0,8% des hommes

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées... 16 129 €

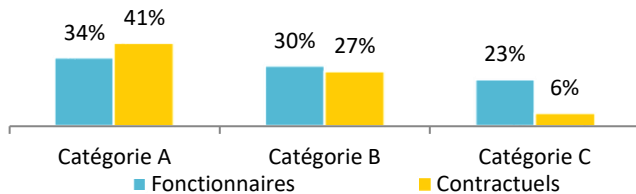
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés 2 400 €

Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2021, 21% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

21% des femmes et 22% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

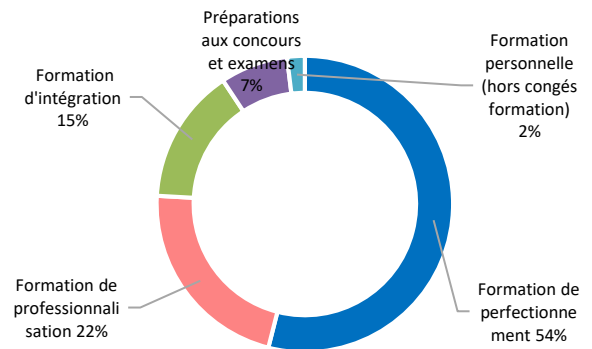


- Le budget médian consacré à la formation est de 1 356 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	73%
Autres organismes	21%
Frais de déplacement	3%
Coût de la formation des apprentis	2%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

- Répartition selon le type de formation



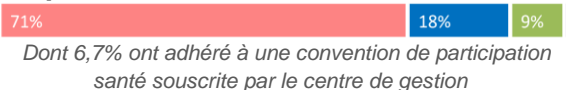
- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 1,2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	53%
Autres organismes	46%
CNFPT au delà	1%
Collectivité	1%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- 18% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire



Santé Prévoyance

Montant médian annuel par bénéficiaire	Santé	Prévoyance
	261 €	186 €

Non réponse Oui Non Ne sait pas

- L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association locale



Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale



Relations sociales

- 4% des collectivités concernées par des grèves



3 jours de grève en moyenne par collectivité



- Nombre moyen de réunions des instances

Comité technique	CAP	CCP
8	3	4

- Moins de 1% des collectivités ont engagé des négociations collectives en 2021



Moins de 1 % ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations

Temps de travail, qualité de vie au travail

Déroulement des carrières et promotion

Protection sociale complémentaire

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Protection sociale complémentaire

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2020

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2021

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2021

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2020
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2020

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2021} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du RSU 2021. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : février 2023

Version 1